

SOMMAIRE

1	OBJET ET DEFINITION DES TRAVAUX	3
1.1	PRESENTATION DE L'OPERATION	3
1.2	ETENDUE DES TRAVAUX	3
1.3	SECURITE DES TIERS	4
1.4	CONNAISSANCE DES LIEUX	4
1.5	ETUDES D'EXECUTIONS ET DOE	5
1.5.1	ETUDES D'EXECUTIONS	5
1.5.2	DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	5
1.6	GARANTIES	5
1.6.1	GARANTIE DE PARFAITE REALISATION	5
1.6.2	GARANTIE DE FONCTIONNEMENT	6
1.6.3	GARANTIE DE MATERIEL	6
1.6.4	OBLIGATION DE L'ENTREPRENEUR PENDANT LA PERIODE DE GARANTIE	6
2	PRESCRIPTIONS GENERALES	7
2.1	REGLES ET NORMES	7
2.2	CHOIX ET PROVENANCE DES MATERIAUX	7
2.3	CLASSEMENT UPEC	7
2.4	MISE EN ŒUVRE ET CONDITIONS D'EXECUTION	7
2.5	AUTRES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	8
2.6	ECHANTILLONS	8
2.7	PROTECTIONS – RACCORDS – FINITIONS – NETTOYAGE	9
2.7.1	PROTECTIONS	9
2.7.2	RACCORDS - FINITIONS	9
2.7.3	NETTOYAGES	9
3	TRAVAUX DE SOL SOUPLE	10
3.1	RAGREAGE	10
3.2	SOL SOUPLE	10
3.3	PLINTHES	11
3.4	BARRES DE SEUILS	11
3.5	COUVRE JOINT	11
4	TRAVAUX DE PEINTURE	12
4.1	TRAVAUX PREPARATOIRES	12
4.2	PEINTURE EN PAROIS VERTICALES	12
4.3	PEINTURE SUR MENUISERIES BOIS	13
4.4	PEINTURE SUR METAL ET ACIER	13
4.5	PEINTURE SUR RESEAUX APPARENT	14
4.6	PEINTURE SUR FAUX PLAFOND EXTERIEUR	14
4.7	MISE EN PEINTURE DU AUVENT ET DE LA PORTE DE LA CHAUFFERIE	14
5	NETTOYAGE	15
5.1	NETTOYAGE AVANT OPR	15
5.2	NETTOYAGE AVANT RECEPTION	15

Op�ration	Phase	Emetteur	Date	Modifications	Ind A	Ind B	Ind C	Ind D	Ind E
SOLIDARITE	DCE	i-LOT Architecture	F�vrier 2020						
Objet du dernier indice									

	Réhabilitation du Groupe scolaire La Solidarité (13015)	PHASE : DCE
CCTP LOT N° 04 – SOL SOUPLE – PEINTURE – NETTOYAGE		DATE : FEVRIER 2020

1 OBJET ET DEFINITION DES TRAVAUX

1.1 PRESENTATION DE L'OPERATION

Le projet consiste en l'extension de l'école élémentaire de La Solidarité datant de 1975. Celle-ci sera créée sur un plateau sportif et accolée au bâtiment de l'élémentaire.

Elle est constituée d'un niveau sur pilotis comprenant :

- 2 salles de classes
- 3 ½ salles de classes
- 1 chambre forte

Par ailleurs, un ascenseur desservant les 4 niveaux de l'élémentaire sera également créée dans l'extension.

Le groupe scolaire de la Solidarité est situé chemin de la Bigotte dans le 15ème arrondissement de Marseille sur la parcelle cadastrée 903 D 39. Il est adossé au massif de l'étoile et limitrophe avec la commune de Septèmes-les-Vallons.

Il est composé de :

- 1 école élémentaire en R+2 sur un plateau haut
- 2 écoles maternelles en simple RDC sur des plateaux bas différents
- 2 bâtiments de logements dont 1 désaffecté

L'opération n'intervient que sur la partie dédiée à l'élémentaire.

Le présent CCTP concerne le LOT n°04 SOL SOUPLE – PEINTURE – NETTOYAGE

1.2 ETENDUE DES TRAVAUX

L'entrepreneur titulaire du présent lot doit la totalité des ouvrages en SOL SOUPLE, PEINTURE et NETTOYAGE.

Il doit des ouvrages parfaits, tant au point de vue de la réalisation que de la finition, avec ouvrages exécutés suivant les règles de l'art, DTU, et prescriptions des fabricants.

Les travaux comprennent :

- L'application de ragréage et ravoilage afin d'obtenir des supports conformes, **quelle que soit l'épaisseur à mettre en œuvre**,
- Le nettoyage et le dépoussiérage des sols et des supports avant application,
- L'application des revêtements de sol souple par encollage et joints conforme au DTU,
- La mise en œuvre des plinthes de sols PVC,
- Toutes les fournitures et façon d'accessoires découlant de la nature du travail de la disposition des ouvrages et des lieux (barres de seuil, cornières d'arrêt de revêtement, baguettes d'angle, couvre-joints de dilatation, colle, etc...) sans qu'il y ait besoin de plus de précision à la description ci-après seront dues par l'entrepreneur,
- Les calepinages et plans associés,
- la fourniture des produits de peinture propres à l'exécution des travaux,
- la fourniture de l'outillage, du matériel d'exécution ainsi que les échelles et échafaudages,
- les ponçages à l'abrasif à l'eau et les ponçages spéciaux de toutes les surfaces à peindre verticales ou horizontales,
- la mise en peinture des surfaces de référence et des éprouvettes mobiles façonnées par les autres corps d'état en conformité avec les prescriptions du chapitre IV du cahier des Charges du DTU n°59.1,

Opération	Phase	Emetteur	Date	Modifications	Ind A	Ind B	Ind C	Ind D	Ind E
SOLIDARITE	DCE	i-LOT Architecture	Février 2020						
Objet du dernier indice									

	Réhabilitation du Groupe scolaire La Solidarité (13015)	PHASE : DCE
CCTP LOT N° 04 – SOL SOUPLE – PEINTURE – NETTOYAGE		DATE : FEVRIER 2020

- l'application des produits suivant les prescriptions du cahier des Charges DTU n°59.1 et du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières telle que :
 - en plafond,
 - sur murs, cloisons et poteaux,
 - sur ouvrages en béton,
 - sur ouvrages métalliques,
 - sur ouvrages en bois,
 - sur tuyauteries, canalisations,
 - etc.
- l'emploi de produits de peinture de teintes et de couleurs fines,
- les travaux dits "de décoration" impliquant notamment des tracés et réchappissages décoratifs,
- les applications comportant dans une même pièce plus d'une couleur ou aspect de finition,
- l'emploi de produits spéciaux destinés à des fonctions spécifiques,
- l'exécution des travaux de qualité très soignée,
- la qualité et l'aspect de finition, le degré de brillant, les coloris et les réchappissages prescrits dans le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières,
- la fourniture et mise en place de couvre joint,
- Le nettoyage et les protections nécessaires après achèvement et jusqu'à la livraison,
- Les travaux liés au phasage

Cette liste n'est pas limitative. L'entrepreneur doit l'intégralité des ouvrages nécessaires à une réalisation complète et à une finition parfaite des prestations incombant au présent lot.

L'entrepreneur est tenu d'avoir une parfaite connaissance de l'intégralité du dossier. Les plans et descriptifs des autres corps d'état lui donneront les indications nécessaires concernant la nature des supports et des ouvrages prévus.

Il ne saurait donc se prévaloir d'aucune omission ou erreur du présent CCTP.

L'entrepreneur demeurera entièrement responsable de la qualité, l'aspect et la bonne tenue de ses ouvrages.

1.3 SECURITE DES TIERS

Pendant la durée des travaux, les entreprises devront prendre toutes les dispositions nécessaires afin de ne causer aucun dommage aux locaux et ouvrages voisins.

Dans le cas contraire, elles seront tenues pour seules responsables des dommages causés et devront en supporter les conséquences.

De même, le plus grand soin sera apporté au respect des conditions de vie et de tranquillité de l'établissement et du voisinage, en réduisant au maximum les nuisances inhérentes au déroulement du chantier (respect des horaires d'accès et de livraisons, des zones de chantier et de stockage, utilisation de matériel insonorisé, aménagement des horaires de travail, etc...).

1.4 CONNAISSANCE DES LIEUX

L'entrepreneur réunira tous les renseignements nécessaires à l'appréciation des difficultés d'exécution ainsi que des servitudes résultant de la disposition des lieux et des mitoyens.

Opération	Phase	Emetteur	Date	Modifications	Ind A	Ind B	Ind C	Ind D	Ind E
SOLIDARITE	DCE	i-LOT Architecture	Février 2020						
Objet du dernier indice									

	Réhabilitation du Groupe scolaire La Solidarité (13015)	PHASE : DCE
CCTP LOT N° 04 – SOL SOUPLE – PEINTURE – NETTOYAGE		DATE : FEVRIER 2020

En conséquence, sa proposition tiendra compte des divers impératifs résultant du lieu d'implantation et de la nature des travaux à réaliser et il ne pourra prétendre par la suite à aucun supplément ou plus-value sous prétexte que ses prévisions, basées sur les seules indications figurées aux plans et devis descriptifs, se révéleraient insuffisantes en égard à l'importance réelle des travaux ou aux sujétions imposées par les diverses particularités du terrain, cette clause s'appliquant à l'étendue de ses prestations.

1.5 ETUDES D'EXECUTIONS ET DOE

1.5.1 Etudes d'exécutions

L'entreprise devra soumettre pendant la période de préparation, à l'approbation du Maître d'œuvre et du Contrôleur technique un dossier d'exécution complet comprenant, sans que cette liste soit limitative, les documents et indications suivantes :

- Marques et type de tous les matériaux installés,
- Documentations techniques, procès-verbaux, attestations des fabricants, agréments des produits de jointoiement, etc...
- Avis Technique en cours de validité de tous les produits et systèmes,
- Note de calcul du temps de réverbération pour chaque type de local sur les 3 bandes de fréquence avec les coefficients alpha des matériaux proposés
- Plans et détails d'exécution,
- Plans d'implantation,
- Plans de calepinage,
- Planning d'exécution des travaux suivant les délais contractuels,

Tous les contrôles et essais sont à la charge du présent lot.

Tout matériau ou ouvrage reconnu non conforme sera immédiatement remplacé aux frais exclusifs de l'entrepreneur.

1.5.2 Dossier des Ouvrages Exécutés

Le présent lot devra remettre, UN MOIS avant la livraison de l'opération, les DOE en 5 exemplaires sur support papier et 1 CD comprenant à minima :

- Les plans de fabrication des ouvrages
- Les plans de recollement permettant de positionner avec précision tous les ouvrages réalisés,
- Les détails d'exécutions,
- Les notes de calculs,
- Les documentations techniques des matériaux et équipements
- Les PV et avis techniques des produits,
- Les rapports d'essais et autocontrôles,
- Notes de calculs
- Copie des certificats de garantie donnés par les constructeurs
- La notice d'entretien avec descriptif des opérations à effectuer et leur périodicité,

1.6 GARANTIES

1.6.1 Garantie de parfaite réalisation

L'Entrepreneur garantit, d'une façon formelle, la parfaite réalisation des travaux faisant l'objet de la spécification technique suivant les règles de l'art, et compte tenu des règlements et décrets en vigueur. La garantie de parfait achèvement dure 1 an à compter de la réception de l'opération.

Opération	Phase	Emetteur	Date	Modifications	Ind A	Ind B	Ind C	Ind D	Ind E
SOLIDARITE	DCE	i-LOT Architecture	Février 2020						
Objet du dernier indice									

	Réhabilitation du Groupe scolaire La Solidarité (13015)	PHASE : DCE
CCTP LOT N° 04 – SOL SOUPLE – PEINTURE – NETTOYAGE		DATE : FEVRIER 2020

1.6.2 Garantie de fonctionnement

L'Entrepreneur garantit les conditions de bon fonctionnement du matériel qu'il aura à fournir et à installer et ce pour une durée de deux ans à compter de la réception.

1.6.3 Garantie de matériel

L'Entrepreneur garantit ses matériaux et fournitures contre tous les vices de fabrication ou de montage. Cette garantie portera sur tous les défauts visibles ou non, des matériaux employés, contre tous les vices de construction ou de conception.

La responsabilité de l'Entrepreneur couvrira également et dans les mêmes conditions, toutes les fournitures qu'il sous-traitera.

1.6.4 Obligation de l'entrepreneur pendant la période de garantie

Pendant la période de garantie, l'Entrepreneur devra remplacer à ses frais toutes les pièces défectueuses de l'installation qui auraient été endommagées par suite d'une défectuosité.

Pendant ce même délai, il devra, sur simple demande, procéder aux réparations, ajustages / réglages ou aux modifications nécessaires. Le personnel demandé devra être envoyé dans les vingt-quatre heures qui suivent la réception de la demande, délai de route non compris, si l'Entrepreneur à son siège en dehors de la localité.

Si l'Entrepreneur n'a pas envoyé de personnel dans le délai imparti, les travaux pourront être exécutés à ses frais, indépendamment des dommages - intérêts qui lui seraient réclamés, si le défaut de réparation causait un accident ou préjudice. Tous accidents, bris ou détériorations qui se produiraient pendant la durée de garantie et qui seraient la conséquence d'une imprudence, d'un manque d'entretien imputable à l'utilisateur ou d'un cas de force majeure, sont exclus de la garantie.

Opération	Phase	Emetteur	Date	Modifications	Ind A	Ind B	Ind C	Ind D	Ind E
SOLIDARITE	DCE	i-LOT Architecture	Février 2020						
<i>Objet du dernier indice</i>									

	Réhabilitation du Groupe scolaire La Solidarité (13015)	PHASE : DCE
CCTP LOT N° 04 – SOL SOUPLE – PEINTURE – NETTOYAGE		DATE : FEVRIER 2020

2 PRESCRIPTIONS GENERALES

2.1 REGLES ET NORMES

Les travaux répondront aux prescriptions techniques des documents suivants :

- Documents Techniques Unifiés en vigueur (D.T.U.)
- Normes françaises AFNOR : N.F, normes européennes
- Règles professionnelles, règles de l'Art
- Textes et règlements évoqués ou cités dans le CCAG.
- Spécifications techniques particulières
- Tous documents de caractère réglementaire applicables à la construction : CCH, Code du Travail, Règlement d'urbanisme, décrets, arrêtés et circulaires, arrêtés départementaux ou locaux, réglementation accessibilité handicapés, règlements sanitaires, réglementation thermique, règlement de sécurité incendie dans les ERP etc... en vigueur et parus un mois avant la date de remise des offres.

2.2 CHOIX ET PROVENANCE DES MATERIAUX

Toutes les fournitures seront neuves, sans défauts, de fabrication récente et de première qualité.

Les matériaux seront sélectionnés par l'entrepreneur pour leurs performances en termes de qualité environnementale : faible bilan carbone des procédés de fabrication, proximité des lieux de production, résistance, durabilité des produits proposés.

Les colles et autres solvants seront EMI CODE EC1 à basse teneur en COV (Ecolabel Européen : COV < 30 g/L).

Les différents revêtements mis en œuvre bénéficieront du classement UPEC conforme à la nouvelle classification ITR (Institut Technique du Revêtement) et homologué par le CSTB ; l'entrepreneur vérifiera qu'ils sont conformes à l'usage envisagé.

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur le fait que tout ouvrage exécuté avec des matériaux de tons différents sera refusé. Il devra, avant tout commencement d'exécution, s'assurer que les matériaux dont il se servira sont exactement de même classement et de même ton.

2.3 CLASSEMENT UPEC

Le présent lot devra la pose des produits et des préparations permettant d'obtenir les classements UPEC suivant :

Local	UPEC
Circulations et dégagements	U4 P3 E2 C0
Salle de classe	U3s P3 E1 C0

2.4 MISE EN ŒUVRE ET CONDITIONS D'EXECUTION

La mise en œuvre du matériel devra répondre aux normes, décrets et lois en vigueur au moment de la réalisation des équipements.

Les prestations s'entendent, y compris :

- Toute main d'œuvre et fournitures nécessaires à la pose des revêtements sur sols et murs et des ouvrages accessoires, conformément aux dispositions du CCTP, y compris transports manutentions, échafaudages, stockage...

Opération	Phase	Emetteur	Date	Modifications	Ind A	Ind B	Ind C	Ind D	Ind E
SOLIDARITE	DCE	i-LOT Architecture	Février 2020						
<i>Objet du dernier indice</i>									

	Réhabilitation du Groupe scolaire La Solidarité (13015)	PHASE : DCE
CCTP LOT N° 04 – SOL SOUPLE – PEINTURE – NETTOYAGE		DATE : FEVRIER 2020

- Tous les percements, coupes et façons diverses nécessaires aux autres corps d'état,
- Les dispositions pour condamner l'accès des locaux traités durant le temps d'exécution et de la protection de ses ouvrages en cours et après exécution jusqu'à la réception,
- Les raccords après passage des autres corps d'état,
- La préparation des supports qui comprend : nettoyage et balayage soignés, ragréage et toutes sujétions.
- Le nettoyage complet en cours et après exécution avec enlèvement du gravois, déchets, emballage, etc...,
- Les sujétions pour raccordement avec les autres revêtements par l'intermédiaire de barres de seuils en inox fixées mécaniquement,
- Les découpes, sciages à la demande de la disposition de lieux, raccordement autour des siphons de sol,
- Joints de fractionnement selon DTU,

2.5 AUTRES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

A/ Planéité générale

La tolérance de planéité correspond à une flèche maximale de 3 mm mesurée sous la règle de 2 mm posée librement sur le revêtement.

B/ Alignement des joints

Une règle de 2 m posée sur le revêtement ne doit pas faire apparaître de différence d'alignement supérieure à 2 mm. Pour les surfaces carrelées de grandes dimensions, la déviation horizontale maximale admise par rapport à un cordeau tendu aux deux extrémités du joint est de 1 mm/m de distance.

C/ Joints

La désolidarisation entre le carrelage et les cloisons ou murs sera assurée par un joint à plasticité permanente, la plinthe sera scellée uniquement sur le support vertical avec interposition contre le revêtement d'un joint adapté.

D/ Planéité verticale

La tolérance de planéité sera suivant les natures des cloisons celle édictée dans les D.T.U. correspondants. Le support devra être préparé par le titulaire du présent lot.

2.6 ECHANTILLONS

L'entrepreneur du présent lot devra présenter pendant la période de préparation des échantillons de tous les matériaux et équipements prévus au projet, sur demande du maître d'œuvre.

Chaque type de revêtement sera proposé dans plusieurs finitions et coloris différents. Chaque équipement sera proposé en différents profils et finitions.

Le Maître d'Œuvre se réserve le droit de demander à l'entreprise l'application de plusieurs échantillons.

Opération	Phase	Emetteur	Date	Modifications	Ind A	Ind B	Ind C	Ind D	Ind E
SOLIDARITE	DCE	i-LOT Architecture	Février 2020						
Objet du dernier indice									

	Réhabilitation du Groupe scolaire La Solidarité (13015)	PHASE : DCE
CCTP LOT N° 04 – SOL SOUPLE – PEINTURE – NETTOYAGE		DATE : FEVRIER 2020

2.7 PROTECTIONS – RACCORDS – FINITIONS – NETTOYAGE

2.7.1 Protections

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et la mise en œuvre de protections de ses ouvrages de type moquette sur l'ensemble des surfaces et devra assurer leur maintien en place jusqu'à la réception des ouvrages.

2.7.2 Raccords - Finitions

L'entrepreneur sera responsable de ses ouvrages et de leur protection jusqu'à la réception et à ce titre, il exécutera tous les raccords et réparations nécessaires même s'ils sont consécutifs à l'intervention des autres corps d'état.

2.7.3 Nettoyages

Immédiatement après la pose des revêtements de sol et muraux, l'entrepreneur enlèvera au moyen d'un produit adapté les tâches et traces de colle sur les revêtements, les plinthes, en partie basse des portes et sur les parties peintes adjacentes à ses ouvrages.

L'entrepreneur effectuera le nettoyage définitif complet des revêtements de sols, plinthes, des ouvrages accessoires tels que les seuils, joints de dilatation, etc..., des siphons de sol ainsi que des revêtements muraux.

Il procédera au balayage général et au dépoussiérage mécanique, à l'aspiration des siphons de sol (pour éviter leur obstruction), à l'enlèvement des protections, au lavage à l'eau tiède savonneuse, par petites parties, au nettoyage des tâches et de traces de liants ou de matières grasses résiduelles au moyen de solvants appropriés. Les angles des locaux seront particulièrement soignés, toute trace de colle devra avoir disparu.

L'entreprise titulaire du présent lot devra :

- un nettoyage de tous les ouvrages 24h avant O.P.R.
- un nettoyage de tous les ouvrages 24h avant la livraison

L'entrepreneur surveillera ou assurera lui-même avec le plus grand soin ces nettoyages dont il aura l'entière responsabilité.

Le Maître d'œuvre, s'il juge ces nettoyages insuffisants, fera intervenir une entreprise tierce aux frais, périls et risques du titulaire du lot.

Opération	Phase	Emetteur	Date	Modifications	Ind A	Ind B	Ind C	Ind D	Ind E
SOLIDARITE	DCE	i-LOT Architecture	Février 2020						
Objet du dernier indice									

	Réhabilitation du Groupe scolaire La Solidarité (13015)	PHASE : DCE
CCTP LOT N° 04 – SOL SOUPLE – PEINTURE – NETTOYAGE		DATE : FEVRIER 2020

3 TRAVAUX DE SOL SOUPLE

3.1 RAGREAGE

Le présent lot doit toutes les opérations préparatoires en vue d'une parfaite exécution des revêtements de sol.

Réalisation d'un enduit de lissage du type P3 teinté dans la masse suivant Normes, prestation comprenant de façon non limitative :

- Nettoyage du support, griffage des revêtements existants pour une parfaite accroche,
- Fixation ou dépose des carrelages non cohésifs, pour support stable,
- Application d'un primaire d'accrochage en couches croisées,
- Exécution d'un enduit de lissage, application suivant Normes et Avis Technique du procédé.

Le procédé mis en œuvre devra avoir reçu avant pose, l'accord du Bureau de Contrôle et de la Maîtrise d'œuvre.

Ce produit sera adapté au classement UPEC demandé pour le sol considéré.

Le présent lot doit tous les rattrapages de niveaux, quelle que soit l'épaisseur, afin d'atteindre les niveaux finis fixés sur les plans Architecte.

Localisation : Ensemble des supports recevant un sol souple

3.2 SOL SOUPLE

Fourniture et pose par double encollage de lés de revêtements de sol souple en linoléum.
Le sens de pose des lés tiendra compte en priorité du sens au trafic supporté par le revêtement.

L'ensemble de la pose sera réalisée suivant les prescriptions techniques particulières du fabricant, avec des produits d'encollage agréé par ses soins.

Revêtement en lés soudés.

Le revêtement sera de type Linoléum Acoustique 18dB ou techniquement équivalent, conformément à la notice acoustique et au classement UPEC réglementaire.

Le revêtement de surface sera composé de matières renouvelables (huile de lin, résines, bois, liège, minéraux, pigments et toile de jute) calandrés, bénéficiant d'un traitement de surface assurant une excellente durabilité et une grande facilité d'entretien, ainsi qu'une sous-couche mousse recyclée en polyuréthane assurant une réduction des bruits de chocs de 18dB.

Caractéristiques techniques :

- Epaisseur : 4,0 mm
- Tenue au feu : Cfl – s1
- Antidérapance : R9
- Réduction du bruit de choc : 18 dB
- Classement UPEC : U4P3E2C2
- Coloris et motifs : au choix de l'architecte

Le revêtement sera antistatique et antibactérien.

Prévoir les cordons de soudure type « camouflage » afin de rendre les raccords invisibles entre les lés.

Opération	Phase	Emetteur	Date	Modifications	Ind A	Ind B	Ind C	Ind D	Ind E
SOLIDARITE	DCE	i-LOT Architecture	Février 2020						
Objet du dernier indice									

	Réhabilitation du Groupe scolaire La Solidarité (13015)	PHASE : DCE
CCTP LOT N° 04 – SOL SOUPLE – PEINTURE – NETTOYAGE		DATE : FEVRIER 2020

Il sera constitué d'un décor dans la masse à finition mate, sans couche d'usure transparente, obtenu par pressage très haute pression de particules dans toute l'épaisseur de la couche d'usure.

Cette couche d'usure aura une épaisseur ≥ 1 mm, soit une valeur au moins 70 % supérieure à l'exigence du CSTB.

Traitement des joints par soudure à l'aide d'un cordon de même teinte que la teinte dominante du revêtement, et arasement du cordon.

Sujétions de jeux de teintes et de découpes possibles suivant calepinage au choix du Maître d'œuvre et du Maître d'Ouvrage sur chantier dans toute la gamme du fabricant.

Localisation : Voir plans

3.3 PLINTHES

Fourniture et pose de plinthes bois à peindre sur l'ensemble des pieds de murs, cloisons ou doublage.

Plinthes bois médium à peindre :

- Hauteur : 90mm
- Epaisseur : 9mm
- A coller avec produit adapté – Adhésif proscrit

Compris mise en peinture, découpes, joints et finitions au présent lot

Coloris au choix de l'architecte

Localisation : Périphérie des locaux et zones traités par sol souple

3.4 BARRES DE SEUILS

Fourniture et pose de barres de seuil à l'axe des ouvrants des portes de communication à toutes les jonctions avec des matériaux de sol différents.

Matériaux : aluminium

Fixation invisible

Vissé au sol

Adapté grand trafic

Localisation : Au droit de chaque changement de revêtement de sol

3.5 COUVRE JOINT

Traitement des joints de dilatation par pose d'un couvre joint adapté

Matière ; Aluminium

Finition aluminium brossé

Adapté grand trafic

Dimension : selon JD

Localisation : au droit du JD

Opération	Phase	Emetteur	Date	Modifications	Ind A	Ind B	Ind C	Ind D	Ind E
SOLIDARITE	DCE	i-LOT Architecture	Février 2020						
Objet du dernier indice									

	Réhabilitation du Groupe scolaire La Solidarité (13015)	PHASE : DCE
CCTP LOT N° 04 – SOL SOUPLE – PEINTURE – NETTOYAGE		DATE : FEVRIER 2020

4 TRAVAUX DE PEINTURE

4.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

Le présent chapitre définit les divers travaux préparatoires à prévoir en fonction des supports et des supports existants rencontrés.

Les prescriptions ci-dessous seront applicables dans la généralité des cas, cependant, l'entrepreneur devra prévoir les adaptations particulières pour certains ouvrages spécifiques.

La Maitrise d'œuvre attachera une importance particulière à la préparation des supports avant mise en peinture

Sur les supports type cloisons, doublage, gaines, plafonds, etc..., les travaux comprendront :

- brossage, égrenage
- ratissage complet des parois et rebouchage des trous
- sur plaques de placoplâtre et sous faces des dalles béton

Sur les supports métalliques, les travaux comprendront :

- dégraissage soigné des supports, brossage, époussetage
- application d'une couche accrochage inhibitive de corrosion

Sur les supports bois, les travaux comprendront :

- brossage
- impression
- masticage à l'enduit de peinture
- ponçage soigné

Sur les supports béton, les travaux comprendront :

- brossage, égrenage
- ratissage complet des parois et rebouchage des trous

4.2 PEINTURE EN PAROIS VERTICALES

Fourniture et mise en œuvre, sur supports réceptionnés et préparés par le présent lot, d'une peinture acrylique satinée.

Les peintures seront de classe A+ de l'étiquette qualité de l'air intérieur, sans COV et bénéficiant d'un écolabel (NF Environnement ou Ecolabel Européen) et justifiant d'un PV, en cours de validité.

L'entrepreneur devra sur tout type de support.

- Travaux préparatoires adaptés au support (Cf paragraphe ci-avant)
- Ponçage
- Application d'une couche d'impression compatible avec la peinture et suivant le type de support (NF Environnement ou autre écolabel existant en Europe à privilégier),
- Application de 2 couches de peinture aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse, couvrante, teneur en Composés Organiques Volatils < 0,03%,
- Classification : AFNOR NF T36-005 - famille I - classe 7b 2,
- Coloris : Ils seront laissés au choix de l'architecte sur présentation d'une gamme d'échantillons. Plusieurs couleurs pourront être réalisées sur un même ensemble.
- Aspect : satiné ou mate au choix de l'architecte
- **Réalisation d'un joint acrylique entre le mur et le rail de faux-plafond avant mise en peinture pour ne pas voir le jour**

Opération	Phase	Emetteur	Date	Modifications	Ind A	Ind B	Ind C	Ind D	Ind E
SOLIDARITE	DCE	i-LOT Architecture	Février 2020						
Objet du dernier indice									

	Réhabilitation du Groupe scolaire La Solidarité (13015)	PHASE : DCE
CCTP LOT N° 04 – SOL SOUPLE – PEINTURE – NETTOYAGE		DATE : FEVRIER 2020

- **Réalisation d'un joint acrylique autour de tous les couvre joints des menuiseries extérieures et autour de toutes les menuiseries intérieures**

Localisation : Ensemble des parois verticales intérieures (cloisons, doublage, gaines, murs, etc...)

4.3 PEINTURE SUR MENUISERIES BOIS

Fourniture et mise en œuvre, sur travaux préparatoires et adaptés par le présent lot, d'une peinture microporeuse satinée pour bois.

Les peintures seront de classe A+ de l'étiquette qualité de l'air intérieur, sans COV et bénéficiant d'un écolabel (NF Environnement ou Ecolabel Européen) et justifiant d'un PV, en cours de validité.

- Composition : Résine acrylique en phase aqueuse.
- Support : Bois
- Aspect : Au choix de l'architecte
- Qualité : Parfaitement lessivable
- Coloris : Au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant retenu.
- Mise en œuvre suivant NF-DTU et conformément au cahier des charges du fabricant.
- Compris tous travaux annexes et sujétions.

Travaux préparatoires :

- suivant D.T.U. n° 59.1 Finition B
- Comprenant Brossage, Epoussetage, Couche d'impression, Rebouchage enduit repassé, ponçage et époussetage, couche intermédiaire et révision

Travaux de finitions :

- 1 couche d'impression compatible avec la peinture et suivant le type de support (NF Environnement ou autre écolabel existant en Europe à privilégier),
- 2 couches de peinture ou équivalent, aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse, couvrante,
- Aspect : Au choix de l'architecte,
- classification : AFNOR NF T36-005 - famille I - classe 7b 2,
- teinte : Au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant retenu.

Localisation :

- Ouvrage bois à peindre

4.4 PEINTURE SUR METAL ET ACIER

Travaux préparatoires :

- suivant D.T.U. n° 59.1 Finition B
- Comprenant Brossage, Epoussetage, Enlèvement de la rouille, Couche d'impression, Rebouchage enduit repassé, ponçage et époussetage, couche intermédiaire et révision

Travaux de finitions :

- 2 couches de peinture glycérophtalique brillante,
- teinte : au choix de l'architecte dans la gamme complète du fournisseur.

Opération	Phase	Emetteur	Date	Modifications	Ind A	Ind B	Ind C	Ind D	Ind E
SOLIDARITE	DCE	i-LOT Architecture	Février 2020						
Objet du dernier indice									

	Réhabilitation du Groupe scolaire La Solidarité (13015)	PHASE : DCE
CCTP LOT N° 04 – SOL SOUPLE – PEINTURE – NETTOYAGE		DATE : FEVRIER 2020

Localisation :

- huisseries métalliques à peindre
- Ouvrage métallique à peindre

4.5 PEINTURE SUR RESEAUX APPARENT

Sur toutes les canalisations apparentes (cuivre, acier, PVC, etc...) le présent lot devra 2 couches de peinture acrylique 1/2 brillante.

Préparation comprenant brassage, rebouchage, raccords d'enduits, ponçage, nettoyage et couche d'accrochage.

Les coudes de réglage et robinets de purges des radiateurs, les raccords à visser des liaisons de canalisation d'eau chaude et eau froide des appareils sanitaires ne doivent pas être peints.

Localisation : Ensemble des canalisations apparentes du projet

4.6 PEINTURE SUR FAUX PLAFOND EXTERIEUR

Fourniture et mise en œuvre, sur supports réceptionnés et préparés par le lot 03, d'une peinture acrylique satinée.

L'entrepreneur devra sur support :

- Travaux préparatoires adaptés au support
- Ponçage
- Application d'une couche d'impression compatible avec le support
- Application de 2 couches de peinture
- Coloris : Ils seront laissés au choix de l'architecte sur présentation d'une gamme d'échantillons. Plusieurs couleurs pourront être réalisées sur un même ensemble.
- Aspect : satiné ou mate au choix de l'architecte
- Conformes aux prescriptions techniques du fabricant
- Compris toutes sujétions

La peinture devra être comptable avec les plaques de faux plafond non démontables posées (finitions de peinture homologuées dans le cadre de la procédure d'avis technique du produit).

Localisation : Faux plafond non démontable extérieur

4.7 MISE EN PEINTURE DU AUVENT ET DE LA PORTE DE LA CHAUFFERIE

Le présent lot devra la remise en peinture de la coursive extérieure en charpente métallique et de la porte de la chaufferie.

La prestation comprendra :

- Préparation des supports par ponçage, égrenage, grattage de l'ensemble des ouvrages à repeindre
- Mise en œuvre d'une peinture à effet anticorrosion conforme aux caractéristiques suivantes :
 - Catégorie de corrosivité : C3
 - Epaisseur 60 microns
 - Peinture époxy ou polyuréthane
 - RAL dito architecte
- Protection des ouvrages avoisinants

◇ **Localisation : RDC**

Opération	Phase	Emetteur	Date	Modifications	Ind A	Ind B	Ind C	Ind D	Ind E
SOLIDARITE	DCE	i-LOT Architecture	Février 2020						
Objet du dernier indice									

	Réhabilitation du Groupe scolaire La Solidarité (13015)	PHASE : DCE
CCTP LOT N° 04 – SOL SOUPLE – PEINTURE – NETTOYAGE		DATE : FEVRIER 2020

5 NETTOYAGE

5.1 NETTOYAGE AVANT OPR

En fin de travaux avant les opérations préalables à la réception, l'entrepreneur du présent lot devra le nettoyage général de tous les locaux (voir CCTP Commun à tous les lots).

Ce nettoyage sera réalisé par une entreprise spécialisée en nettoyage à soumettre à l'approbation du Maître d'Ouvrage et du CSPS.

Les travaux comprennent :

- Le nettoyage des verres et des glaces sur les deux faces (intérieures, extérieures), ainsi que des miroirs,
- Le lavage des revêtements de sols durs et souples ainsi que les revêtements muraux (faïence),
- Le nettoyage de toutes les parois en peinture ou revêtues,
- Le nettoyage de toutes les paillasses, tablettes et accessoires,
- Le nettoyage de tous les appareils électriques,
- Le nettoyage de tous les appareils de chauffage et de plomberie sanitaires,
- L'enlèvement de tous les scotches, traces de scotches restants sur les sanitaires, vitrages, miroirs, radiateurs, etc.
- Le dépoussiérage de tous les faux plafonds,
- Le dépoussiérage de toutes les menuiseries et leur quincaillerie,
- Le nettoyage intérieur de toutes les gaines techniques (balayage et aspiration),
- Le nettoyage de toutes les canalisations apparentes,
- Le nettoyage de tous les ouvrages de serrurerie (garde-corps, mains courantes)
- Le nettoyage des plans de travail,

5.2 NETTOYAGE AVANT RECEPTION

24 h avant la réception, l'entreprise devra un nettoyage complémentaire de tous les locaux par une entreprise spécialisée de manière à assurer un état de finition impeccable lors de la réception qui comprend le nettoyage de tous les ouvrages cités ci avant.

L'entreprise du présent lot devra se rapprocher des entreprises des autres lots pour recueillir toutes les informations techniques concernant le nettoyage et les produits à utiliser.

Dans le cas d'une détérioration constatée, l'entreprise du présent lot sera tenue pour responsable.

Opération	Phase	Emetteur	Date	Modifications	Ind A	Ind B	Ind C	Ind D	Ind E
SOLIDARITE	DCE	i-LOT Architecture	Février 2020						
Objet du dernier indice									